

EXTRAIT

du procès-verbal du Conseil Communal de La Sarraz

Séance du 3 octobre 2007

Présidence : Pierre-André GAUDIN, président

LE CONSIEL COMMUNAL DE LA SARRAZ

- vu le préavis no 6/2007 relatif à une demande de crédit de Fr. 20'000.- correspondant à une participation extraordinaire en 2007, en plus de Fr. 20'000.- portés au budget à cet effet, de la part de la commune de La Sarraz à l'Association de la Piscine de la Venoge à La Sarraz
- ouï le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

DECIDE

- d'accepter le crédit de Fr. 20'000.- correspondant à une participation extraordinaire en 2007, en plus de Fr. 20'000.- portés au budget à cet effet, de la part de la commune de La Sarraz à l'Association de la Piscine de la Venoge à La Sarraz

Ainsi délibéré en séance du 3 octobre 2007-10-08

Le Président :

Pierre-André Gaudin

la secrétaire :

Isabelle Chevalier

Extrait conforme, l'atteste, la secrétaire

